



Délibération n°2021-61

Relative à la clôture de la délégation de service public confiée à la CCI région Hauts-de-France concernant l'aérodrome de Merville-Calonne

Le Comité Syndical du SMALIM, dûment convoqué le 3 décembre 2021, réuni le 16 décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON, son Président, en formation ne comprenant que les délégués des adhérents ayant choisi la compétence territoriale « aérodrome de Merville »,

Sont présent(e)s :

Monsieur Bernard GERARD, Monsieur Christophe COULON avec le pouvoir de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Carlos DESCAMPS avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Samira HERIZI, Monsieur Joël DUYCK avec le pouvoir de Monsieur Jacques HURLUS.

Sont absent(e)s / excusé(e)s :

Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Jacques HURLUS.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexis HOUSET.

Le quorum constaté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales et son article 28,

Vu l'arrêté du 2 mars 2007 portant transfert de l'aérodrome de Merville-Calonne au Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM),

Vu les statuts du SMALIM,

Vu la convention de mutation domaniale du 5 août 1981, ayant pour objet de fixer les conditions d'entretien et d'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne en application de l'article L221-1 du Code de l'aviation civile, passée entre l'Etat d'une part, auquel s'est substitué entre temps le SMALIM et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Armentières-Hazebrouck, d'autre part, à laquelle s'est substituée la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de région Hauts-de-France,

Vu les avenants n°1 et n°2 de la convention de mutation domaniale susvisée, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2020,

Vu la délibération du SMALIM n°2020-45 du 8 décembre 2020, relatif au protocole organisant la phase de transition entre la CCI région Hauts-de-France et le SMALIM pour la poursuite de l'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne et la continuité du service public au 1^{er} janvier 2021, protocole signé le 23 décembre 2020,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires et comptables adoptées notamment au cours de l'exercice 2021,

Considérant la clôture des comptes de la CCI région Hauts de France relatifs à l'exploitation de l'aérodrome de Merville-Calonne pour l'année 2020, dernière année d'exécution de la convention de mutation domaniale susvisée,

Considérant les échanges intervenus entre le SMALIM et la CCI Région Hauts-de-France au cours de 2021, année de mise en œuvre du protocole organisant la phase de transition entre exploitants,

Considérant les échanges intervenus en séance,

DECIDE

De donner quitus financier et comptable du délégataire sortant CCI région Hauts-de-France, sous réserve de l'exécution des écritures et des montants constatés restant à mettre en œuvre.

AUTORISE

Monsieur le Président du SMALIM à prendre les actes administratifs et financiers en application de la présente délibération.

Votes pour : 9
Ne participent pas au vote : 0
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE COULON
Date de signature : 17/12/2021
Qualité : PRESIDENT



Christophe COULON
Président du SMALIM



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SM des Aéroports de Lille-Lesquin et Merville

Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	D_2021_61
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	CLÔTURE DSP CCI
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.2 - Délégation de service public
Identifiant unique :	059-200006120-20211216-D_2021_61-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-200006120-20211216-D_2021_61-DE-1-1_0.xml	text/xml	835
Nom original :		
2021_61_CLOTURE DSP CCI.pdf	application/pdf	315330
Nom métier :		
99_DE-059-200006120-20211216-D_2021_61-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	315330

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	20 décembre 2021 à 10h57min11s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	20 décembre 2021 à 14h19min56s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Jerome FEDELICH
En attente de transmission	20 décembre 2021 à 14h19min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 décembre 2021 à 14h20min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 décembre 2021 à 14h20min05s	Reçu par le MI le 2021-12-20

